



**MAIRIE DE LUNEL-VIEL**

121, avenue du Parc  
34400 Lunel-Viel  
Tél : 04 67 83 46 83  
Fax : 04 67 83 46 80  
www.ville-lunelviel.fr

**COMMUNE DE LUNEL-VIEL**

**2. Urbanisme**

**2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols**

**ARRÊTÉ INDIVIDUEL N° 14/2024 OCTROYANT UNE PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Le Maire de la ville LUNEL-VIEL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2542-2 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU la délibération n°35/2016 du conseil municipal du 21 Mars 2016 actualisant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

VU la demande écrite par laquelle M. FORESTIER, domicilié au 310 rue Jean-Jacques Rousseau, 34400 SAINT JUST, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce de toilettage canin, tous les lundis de l'année 2024,

**ARRETE**

**Article 1 :** M. FORESTIER est autorisé à occuper un emplacement devant les arènes municipales, en vue d'exercer son commerce de toilettage pour chiens.

**Article 2 :** la présente autorisation est accordée à titre précaire et révoicable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**Article 3 :** le permissionnaire s'acquittera de la redevance annuelle de 270 € d'occupation selon le barème établi par le conseil municipal. Le paiement est à effectuer auprès du Régisseur de Recette des Droits de place à l'Hôtel de Ville.

**Article 4 :** la présente autorisation est révoicable à tout moment sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Fait à Lunel-Viel, le 25 janvier 2024

Le Maire  
Fabrice Fenoy